

Exemple de facture avec les éléments à mentionner par votre installateur

INSTALLATEUR Adresse Numéro de SIRET Adresse e-mail Contact	}	3	SOUS-TRAITANT Adresse Numéro de SIRET Adresse e-mail Contact	}	2	FACTURE Ville, le JJ/MM/AAAA Référence : exemple 123456 Visite préalable : le JJ/MM/AAAA Début des travaux : le JJ/MM/AAAA
Adresse du chantier : N° + rue et N° étage (s'il y a lieu) Code postal + VILLE			}		4	
Description des travaux réalisés : Achat et pose d'une isolation en comble perdu ou en rampant de toiture					1	
DESIGNATION	Qté	P.U (€)	Montant HT (€)			
Achat : Isolant de combles	60 m ²	60	3 600	2		
Nom du produit : Isolant FLX Fabricant : ISOLANT & CO Modèle : XXXX 14-20 Réf : 789456 Surface : 60 m ² Épaisseur : 400 mm				3		
Caractéristiques techniques du matériel : • Résistance thermique ≥ 7 m ² .K/W (combles) R ≥ 6 m ² .K/W (rampants) • Norme NF EN 12664				4		
Pose de matériel Mise en place d'un pare-vapeur de l'isolant en comble perdu ou en rampant de toiture.	1,00	500	500	5		
Total HT			4 100 €			
TVA 5,5%			225,5 €	1		
Total TTC			4 325,5€			

Echéance à 30 jours : JJ/MM/AAAA
Régliée le : JJ/MM/AAAA

Les coordonnées

- Coordonnées (nom, prénom, adresse postale) correspondant à celles inscrites sur votre dossier.
- Mention « FACTURE » + Lieu et date de facture + Numéro ou référence de votre facture. + Date de visite préalable + Date de début des travaux
- Coordonnées de l'installateur + n° SIRET + Coordonnées et n° SIRET du sous-traitant s'il y a lieu + Adresse/téléphone/e-mail.
- Adresse du lieu de réalisation des travaux concernés.

Les travaux et matériaux installés

- Mention du type de travaux réalisés > combles perdus ou rampants.
- Mention de l'achat du matériel.
- Marque, modèle, surface et épaisseur de l'isolant posé.
- Mention des caractéristiques techniques du matériel > résistance thermique + norme
- Mention de la pose de matériel.
- Aménagements nécessaires à la mise en place de l'isolation (coffrage ou écran de protection autour des conduits de fumées et des dispositifs d'éclairage encastrés; rehausse rigide au-dessus de la trappe d'accès; pare-vapeur ou tout autre dispositif équivalent lorsqu'il est nécessaire de protéger les matériaux d'isolation thermique contre les transferts d'humidité pour garantir la performance de l'ouvrage).

Vous devez respecter un délai de 7 jours francs minimum entre la date de signature du devis et la date de début des travaux. Ce délai de 7 jours exclut le jour de signature du devis et le jour de début des travaux.

IMPORTANT :

Toute modification manuscrite ou rature sur la facture ne pourra être prise en compte et donnera lieu à un refus du dossier. Le dossier doit être soumis dans un délai d'un mois maximum après la date d'émission de la facture.

Le total et la TVA

- Indication du taux de TVA pour les travaux de rénovation.